appelé à d'autres fonctions. M. Windenberger conservera son titre de proviseur et son classement dans le cadre des proviseurs des lycées des départements.

LE REGLEMENT DE L'ABATTOIR. — M. le maire vient de prendre un arrêté qui modifie le règlement de l'Abattoir. En voici les principaux dispositifs :

« Article premier. — A partir du 2 juin 1907, l'article 22 du règlement de l'Abattoir *sera modifié*, en ce qui concerne les dispositions spéciales pour les dimanches et jours fériés, de la manière suivante :

» *Dispositions spéciales pour les dimanches et jours fériés.* — Pendant toute l'année, la fermeture de l'Abattoir, les dimanches et jours fériés, aura lieu à neuf heures du matin.

» Les mêmes jours, l'abattage prendra fin à huit heures du matin.

» Sont compris comme jours fériés, ainsi qu'il est indiqué audit arrêté du 1er juillet 1899, le nouvel an, le mardi-gras, le lundi de Pâques, le lundi de la Pentecôte, l'Ascension, la fête nationale, l'Assomption, la Toussaint, la Noël, le lundi de la Saint-Christophe. »

» Article 2. — Toutes les dispositions non contraires à celles ci-dessus, sont maintenues.

» Article 3. — M. le préposé en chef de l'Octroi, directeur de l'Abattoir, et M. le commissaire central de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté. »

BAGARRE DANS UN ESTAMINET. — Deux arrestations. — Nous avons relaté sous ce titre, la scène qui se déroula le lundi 27 mai, vers sept heures du soir, à l'estaminet du « Carillon », tenu par M. Jules Glorieux, 159, rue des Piats.

Trois consommateurs qui refusaient de régler le montant de leurs dépenses avaient, à coups de chaise frappé M. et Mme Glorieux et brisé une glace et un bec de gaz. Trois arrestations avaient été opérées et les inculpés remis peu après en liberté provisoire.

A la suite de l'instruction ouverte par M. Vérin, juge d'instruction, à Lille, des mandats d'amener avaient été lancés contre deux des inculpés. Samedi matin la police s'assurait de Lucien Mondet, 17 ans, homme de peine, 47, rue de Renaix, et Ernest Leveugle, 24 ans, couvreur, rue du Général-Bonnaud. Ces arrestations ont été opérées vers six heures au moment où Leveugle et Mondet se rendaient à leur travail. Le premier des inculpés fut arrêté par les agents de sûreté Laverze et Leplat ; le second par les agents en tenue, J. Dumortier et Martin.

Mondet et Leveugle ont été dirigés sur Lille par le train de deux heures.

INCIDENT D'ATELIER. — Vingt et un rattacheurs de la filature de M. Réquillart Guénot ont quitté le travail samedi matin, par solidarité pour un de leurs camarades que le patron avait voulu congédier. Dans le courant de l'après-midi, eut lieu une entrevue sans résultat, à la suite de laquelle onze bâcleurs quittèrent également le travail faisant cause commune avec les rattacheurs.

BRAS FRACTURE. — Une soigneuse de la filature de M. Lepers-Duduve, rue des Piats, 82, Mlle Suzanne Debrabander, 15 ans, rue de l'Epine, 33, était occupée, samedi matin, à nettoyer son bobinoir. Soudain, elle eut le bras gauche fortement comprimé entre les buffles de son métier et les rouleaux de pression. Comme l'ouvrière éprouvait une vive douleur, elle se rendit chez M. le docteur Desbonnets qui constata une fracture à l'extrémité inférieure du radius avec plaie de la face dorsale de la main et du pouce gauches. Un repos d'un mois a été prescrit.

COMMENCEMENT D'INCENDIE RUE JACQUARD. — Samedi après-midi, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Jean Tiberghien, industriel, 6, rue Jacquard. Un bidon d'essence pour automobile qui se trouvait dans une buanderie s'est enflammé, communiquant le feu à une porte. En voulant éteindre ce commencement d'incendie, le concierge eut le bras gauche légèrement brûlé. Il courut dans la rue pour demander du secours. A ce moment passaient MM. Bailliez, chef de poste, et Hermet, commis des contributions indirectes. Ceux-ci n'hésitèrent pas. Tandis que M. Bailliez, qui s'était muni d'une lance d'arrosage, éteignait l'incendie, M. Hermet, courant rue de la Paix, pour prévenir les pompiers casernés.

Le départ attelé et une pompe à vapeur, sous les ordres de M. le sous-lieutenant Flament, se rendirent aussitôt rue Jacquard. Lorsque les pompiers arrivèrent, ils n'eurent pas à intervenir, M. Bailliez ayant réussi à éteindre à lui seul ce commencement d'incendie qui pouvait s'étendre rapidement, car une quarantaine d'autres bidons d'essence se trouvaient dans la buanderie.

Deux panneaux de la porte d'entrée ont été endommagés. Les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à cinquante francs environ.

POPULATION ETRANGERE. — Du 26 mai au 1er juin inclus, sept hommes, six femmes et quatre enfants de nationalité étrangère ont déclaré vouloir faire élection de domicile à Tourcoing. Par contre, cinq hommes et quatre femmes étrangers ont quitté la ville.

LA FRAUDE. — Dans la nuit de vendredi à samedi, les douaniers de la brigade de Wattrelos-Touquet, embusqués au chemin du Touquet, ont donné la chasse à deux fraudeurs, porteurs de ballots.

A la limite du territoire, le préposé Rouvet réussit à appréhender un des hommes, le sieur Louis Flipo, 30 ans, né à Tourcoing, demeurant à Roubaix. L'autre fraudeur réussit à prendre la fuite, abandonnant sa charge.

Les deux ballots saisis contenaient 23 kilos de café vert d'une valeur de 290 francs.

Conduit à la gendarmerie de Tourcoing, Flipo a été dirigé sur Lille, par le train de deux heures.

6 PORTRAITS SOIGNES, 2 francs, 21, rue Desurment, Tourcoing. 741

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez Mme veuve Vandenberghe-Desurmont, rue Sainte-Barbe, un cardeur, M. Henri Delplanque, 43 ans, rue Cronstadt, 38, a eu l'index et le médius droits contusionnés par un tambour de carde. Docteur Desfossez, 15 jours. — Chez M. Destombes-Gran, rue des Cailliers, une fileuse, Mme Clémence Prouvost, 50 ans, rue Basse, en graissant son métier, a été blessée à l'index et au majeur droits. Docteur Vienne, 20 jours.

LES PHARMACIENS DE GARDE. — Voici pour le dimanche 2 Juin, à partir de midi, la liste des pharmaciens de garde : MM. Cleeys, 4, Place Notre-Dame; Boyaval, 8, Place Charles-Rousseau; Courtin, 2, rue des Cailliers; Jacques, 295, rue de la Croix-Rouge; Patée, 23, rue du Brun-Pain.

MOUVAUX

A PROPOS DES « VIEUX » MÉNAGES

Nous avons parlé à plusieurs reprises de l'œuvre particulièrement intéressante des « Vieux Ménages », due à l'initiative de M. l'abbé Paquin, curé de Saint-Germain.

La construction de ces habitations déjà fort avancée, semblait devoir donner satisfaction aux plus difficiles. Il paraît qu'il n'en est pas tout-à-fait ainsi, s'il faut en juger par la lettre qui vient d'être adressée par M. Duhem, maire, à M. Eloi Requillart, propriétaire des « Vieux Ménages ».

Voici ce document :

« 29 mai 1907.

» Monsieur Eloi-Réquillart,

» J'ai le devoir de vous tenir au courant de la décision prise par la commission sanitaire de la 4e circonscription de Lille, à Tourcoing, concernant les maisons en construction dites «Vieux Ménages », et je vous donne ci-après l'extrait du rapport de la dite commission à ce sujet :

« Maisons dites « Vieux Ménages », en construction. Ces maisons destinées à de vieux ménages, sont construites contre toutes les règles de l'hygiène ; elles seraient dangereuses au point de vue de la santé et de la sécurité.

» La Commission demande qu'elles soient interdites à titre d'habitation ; à moins que la construction n'en soit modifiée conformément aux règlements sanitaires. »

» J'ai l'honneur de vous informer qu'un délai de quinze jours vous est accordé pour remédier à la chose ou présenter vos observations.

» Veuillez agréer, Monsieur Eloi-Réquillart, l'assurance de ma considération distinguée.

» Signé : *Le maire*, D. DUHEM. »

La Commission sanitaire a visité les « Vieux Ménages» il y a environ un mois. Il peut paraître au moins étrange qu'elle ait attendu jusqu'à ce jour pour trouver les logements si insalubres et faire poser un tel ultimatum. Il aurait été de beaucoup préférable et plus simple, en admettant — ce qui est loin d'être prouvé — que ces logements soient bâtis dans des conditions défectueuses, d'aviser le propriétaire avant l'achèvement presque complet des travaux. Et puis, la Commission devrait bien préciser ce qu'elle réclame, au lieu de s'en tenir à des vagues généralités.

LA DUCASSE DU VERT-PRÉ. — La ducasse annuelle du Vert-Pré aura lieu le dimanche 9, lundi 10 et mardi 11 juin prochain. A cette occasion, les cabaretiers et débitants du quartier ont organisé divers jeux, notamment des jeux de boules, jeux de dés, et massacre de coqs. On s'attend à une grande affluence de public.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX a été fait samedi après-midi sur la Nouvelle Place, sous le contrôle de M. le lieutenant de Villemarest, du 6e chasseurs à cheval et de M. Leplat, vétérinaire à Roubaix. M. Brame, conseiller municipal, délégué du Maire, et M. J. B. Lebram, à titre de membre civil assistaient à l'inspection.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

FETE MUSICALE INTERNATIONALE. — Aujourd'hui dimanche, aura lieu la grande fête musicale internationale à laquelle prendront part douze sociétés. Celles-ci formeront deux groupes qui se mettront en marche à quatre heures, le premier au Labyrinthe, le second à la « Vieille-Motte » (Pont de Neuville). La jonction se fera sur la place. Les exécutions commenceront à cinq heures sur le kiosque de la place.

QUESNOY-sur-DEULE

WERVICQ-SUD

DOCTORAT EN MEDECINE. — Nous apprenons que M. Charles Darny, fils de M. Jules Darny, maire de la commune vient de passer avec succès ses examens de doctorat en médecine devant la Faculté de Paris. Le jeune docteur, qui va prochainement s'installer à Comines a obtenu la mention Très Bien avec félicitations du jury.

LE DRAME DE RONCQ

L'Instruction

M. Houiex, juge d'instruction a continué samedi ses interrogatoires au sujet du drame qui s'est déroulé le mardi 28 mai à Roncq.

Les frères Paul et Arthur Lava, MM. Jules Pletz et Jules Dervaux-Lava, avaient été convoqués dans le cabinet du magistrat instructeur.

Quelques contradictions notables ont été relevées au cours de l'audition des témoins qui a duré la plus grande partie de l'après-midi.

Les frères Lava ont affirmé ne pas avoir frappé M. Léon Salez. Paul a ajouté que seul il fut violenté par le douanier et le commissaire, lesquels l'auraient saisi à la gorge. Comme il fuyait pour leur échapper, Salez ayant sorti son revolver,aurait tiré. Paul Lava précise même qu'il fut visé en pleine poitrine.

Cette déposition est contredite par M. Arthur Lava et M. Jules Pletz eux-mêmes, qui déclarent que Paul Lava tournait le dos quand le coup partit. Elle est d'autre part en pleine contradiction avec les détails de la scène telle que l'ont précédemment racontée M. le commissaire de police Verrier et M. Léon Salez.

Les témoins sont par contre entièrement d'accord pour affirmer que les deux derniers coups de revolver ont été tirés en l'air.

L'instruction, on le voit, n'a point encore pu élucider tous les points intéressants. Quoiqu'il en soit, MM. Paul et Arthur Lava et Jules Pletz sont inculpés de violences à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

Ils ont choisi Me Rajat, de Lille, pour leur défenseur.

L'instruction continue.

Les kermesses dans l'arrondissement de Lille

2 juin. — Thumesnil (vieux quartier), Prémesques, Vauban-Lille.
9 juin. — Lille (fête communale), Gruson, Hantay, Beaucamps, Fâches, Esquermes.
13 juin. — Lille-Sacré-Cœur, Wavrin.
23 juin. — Bondues, Ennetières-en-Weppes, Lambersart, Gondecourt, Loos, Mons-en-Pévèle, Templeuve, Lille-Saint-Etienne.
30 juin. — Baisieux, Mons-en-Baroeul, Marquette, Illies, Linselles, Lomme, Moulins-Lille, Lesquin.

MOREL-GOYEZ Ameublement, 29, rue Es-quermoise, à LILLE, pour agencements nouveaux, rabais considérables sur marchandises en magasin. Occasion exceptionnelles sur meubles de chambre à coucher, salle à manger, etc. Bronzes et objets d'art. Nombreux coupons d'étoffe. 305

LILLE

TRAGIQUE SUICIDE D'UNE FILLETTE. — Mardi après-dîner, une jeune enfant de quatorze ans, Germaine Decreus, quittait le domicile de ses parents, rue du Croquet, 16, pour se rendre chez sa patronne, une couturière de la rue Meurein, où elle est employée comme apprentie. La fillette partit à sept heures du soir et depuis, ses parents étaient restés dans une anxieuse attente. Samedi matin, à la suite de l'orage, les eaux agitées de la Deûle laissèrent remonter à la surface le cadavre de l'enfant qu'elles conservaient depuis mardi soir.

A dix heures, des passants l'apercevaient surnageant près du pont du Ramponeau. Hissé sur la berge, il fut transporté à la morgue. C'est là que la malheureuse mère vint reconnaître sa fille.

On ne peut s'expliquer la funeste résolution de la fillette.

SOCIETE INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE. — L'assemblée générale mensuelle de la Société industrielle du Nord de la France a eu lieu hier, sous la présidence de M. Bigo-Danel, président.

L'assemblée approuve le projet définitif de transformation de l'immeuble, vote, à l'unanimité, le crédit pour les nouvelles constructions et l'appel des 85.000 francs qui restent à verser sur le dernier emprunt.

M. Petit fait une intéressante communication sur les dépenses comparées en vapeur et charbon des différents types de moteurs à vapeur. Puis, M. de Prat présente une étude sur les surfilés de coton ou double spun ; sur sa demande, l'assemblée émet le vœu que le tarif douanier sur les retors soit appliqué au double spun.

AVIS. — M. Ch. Polack, dentiste, 58, rue Inkermann, informe sa nombreuse clientèle de Roubaix-Tourcoing et environs qu'il a transformé complètement son cabinet dentaire au dernier goût du jour et que tous les soins concernant son art pourront y être donnés aussi bien qu'à son cabinet de Lille, 1, rue Faidherbe, 1. Consultations à Roubaix, tous les mardis et vendredis après-midi, de 2 h. à 5 h. 048

FACULTE DE MEDECINE. — Après de brillantes épreuves, M. le docteur G. Potel vient d'être nommé professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille.

WAMBRECHIES

UN NOYE RECONNU. — L'identité du noyé de Wambrechies a été établie. C'est M. François-Michel Galle, 47 ans, né à Errlenbach (Bas-Rhin), domicilié à Lille, rue de Poids, n° 50, époux de Marie Wattrelos, ménagère. M. Galle se serait volontairement donné la mort.

MONS-EN-BARŒUL

L'ACCIDENT MORTEL DE TIR. — M. Houeix, juge d'instruction, a clos définitivement, samedi après-midi, l'information ouverte au sujet de l'accident de tir qui marqua la journée de l'Ascension, à Mons-en-Barœul. Le magistrat a conclu au renvoi devant le tribunal correctionnel — audience du 14 juin — de M. Flotat, président de la société « Les Carabiniers de Mons-en-Barœul ». L'inculpation retenue est celle d'homicide par imprudence. M. Jules Hermand, secrétaire-adjoint des Carabiniers, bénéficie, relativement à cette même affaire, d'une ordonnance de non-lieu.

Maison Albert HERLA
6, Rue du Pays, 6, ROUBAIX
Spécialité de Jupons confectionnés dans la maison
Deuil dans la journée
Magasins ouverts le Dimanche jusque midi 214-1
TISSUS

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille **COGEZ-DELHAYE** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Philomène-Elise DELHAYE**, épouse de Monsieur **Jean-Baptiste COGEZ**, décédée à Roubaix, le 31 mai 1907, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 3 juin, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée a la maison mortuaire, rue d'Espagne, 18, à 9 h. 1/4.

Les amis et connaissances de la famille **DIERKENS-PELTERS** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Albertine-Esther **DIERKENS**, décédée à Roubaix, le 31 mai 1907, à l'âge de 5 ans et demi, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 3 juin, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Antoine, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée a la maison mortuaire, 76, rue d'Halle.

Les amis et connaissances de la famille **THOREL-DUPREZ** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle **Marthe-Félicie THOREL**, décédée à Croix, le 1er juin 1907, à l'âge de 13 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 3 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, à Croix, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Forges, derrière l'Hospice de Croix, à huit heures trois quarts. — Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit du Mois qui sera célébré le lundi 1er juillet, à neuf heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille **EVRARD-SAMYN**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Louise SAMYN**, veuve en premières noces de Monsieur **André BOURGEOIS** et en secondes noces de Monsieur **Nicolas EVRARD**, décédée à Roubaix, le 1er juin 1907, dans sa 83e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi, 4 juin à neuf heures, aux Vigiles qui seront chantées le mardi 4, à 6 heures, aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 5 du dit mois à 9 heures 1/2 en l'église Notre-Dame, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 11, rue Drouot.

Les amis et connaissances de la famille **COUTHIER-KRABANSKY** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mme **Vve Darius COUTHIER**, née **Marie KRABANSKY**, membre de la confrérie des Mères Chrétiennes, de la bonne mort et de l'archi-confrérie du Rosaire, décédée à Roubaix, le 31 mai, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi, 3 juin, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, sa paroisse à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fabricants, 49, à 9 h. 1/4.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Maclou (Centre), à Wattrelos, le lundi 3 juin 1907, à neuf heures et demie, pour le repos de l'Ame de Monsieur **Jean-Louis PLOUVIER**, veuf de Dame **Zénaïde BENY**, décédé à Wattrelos, le 1er mai 1907, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Pierre, à Croix, le lundi 3 juin 1907, à neuf heures, pour le repos des âmes : de Monsieur **Louis-Joseph ROSE**, époux de Dame **Célina LEMAN**, décédé à Croix, le 23 mai 1906, à l'âge de 71 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise; et de Dame **Stéphanie-Jeanne ROSE**, épouse de Monsieur **Eugène DUPREZ**, décédée à Zaghouan (Tunisie), le 4 décembre 1906, à l'âge de 35 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, le lundi 3 juin 1907, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Louis-Narcisse-Augustin DERREUMAUX**, ancien directeur de la Succursale de la Banque Verley, Decroix et Cie, époux de Dame **Elise GLÉTON**, pieusement décédé à Roubaix, le 24 avril 1907, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

SALLE D'ARMES ADOLPHE DUBAR
5, rue du Grand-Chemin, Roubaix
Salle d'hydrothérapie. Gymnastique suédoise. Un prévot est attaché à la salle. Leçons à domicile. 353

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 1er juin 1907

Présidence de M. GODARD, vice-président

Un audacieux cambriolage à Marcq-en-Barœul

Le coupable condamné à la relégation

J.-B. Prade, dit « le grand Noir », 29 ans, journalier à Marcq-en-Barœul, est un cambrioleur professionnel, dangereux repris de justice, redouté dans la région. Il a déjà encouru un grand nombre de condamnations; dès son jeune âge, il comparut deux fois devant le tribunal qui le rendit à ses parents; depuis l'âge de seize ans, il a en outre été condamné vingt fois ! On sait que, récemment, il fut inculpé avec les frères Miny, dans la grave affaire de scène de banditisme de Linselles, mais il eut le bonheur de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu. Prade est aujourd'hui inculpé d'un audacieux cambriolage commis par lui à Marcq-en-Barœul, en plein jour. En raison de ses déplorables antécédents, il est passible de la relégation.

Le dimanche 21 avril, vers quatre heures de l'après-midi, Prade pénétrait par effraction dans le château de Mme veuve Pollet, route Nationale, au hameau du Molinel. Il était monté au premier étage et fouillait les meubles, quand la bonne survint. Il se sauva, tandis que la servante appelait au secours ! Des voisins accoururent et le maintinrent en respect jusqu'à l'arrivée de M. le commissaire de police. Prade avait dérobé cinq francs dans le veston d'un des fils de Mme Pollet. On trouva aussi sur lui un trousseau de clefs que l'on crut d'abord être des fausses clefs; c'étaient des clefs volées dans une villa voisine, la villa de M. Delmasure, alors inhabitée. Pour s'en emparer, Prade avait dû pénétrer dans la villa; il avait pour cela brisé le carreau d'une fenêtre, fait jouer l'espagnolette et fracturé une armoire où se trouvaient les clefs. On s'est demandé pourquoi Prade avait commis ce vol; les meubles avaient été récemment déménagés de la villa; il voulait sans doute se préparer le moyen de commettre plus tard quelque mauvais coup. Enfin, dans le parc, on trouva des feuilles de zinc qu'il avait arrachées à une fenêtre.

Prade nie énergiquement, malgré les charges qui pèsent sur lui. La bonne de Mme Pollet l'a surpris sur le fait et il a été arrêté en flagrant délit. Les clefs volées, il prétend les avoir trouvées sur un tas d'ordure. Quant à sa présence dans le parc de Mme Pollet, où on l'a arrêté, il déclare qu'il était ivre et qu'il dormait paisiblement dans l'herbe.

Me Brackers d'Hugo présente la défense de l'inculpé et s'efforce de démontrer qu'aucune charge ne pèse contre lui.

Le tribunal condamne J.-B. Prade à 6 mois de prison et ordonne qu'il sera relégué à l'expiration de sa peine.

Tous les jours, **un cabaretier** *ou* **un particulier** *se fait inscrire comme actionnaire de la Confiance, rue Ma Campagne, à Roubaix.* 28035

Concerts & Spectacles

Fédération des musiques du Nord et du Pas-de-Calais

RÉCOMPENSES AU VIEUX MUSICIENS

A l'occasion du Congrès et de la IVe Fête Fédérale qui se tiendront à Boulogne-sur-Mer le dimanche 30 juin prochain, aura lieu une distribution de récompenses aux vieux musiciens appartenant à des sociétés fédérées.

Voici la liste des sociétaires de notre région proposés pour les récompenses et sur lesquelles le comité de la Fédération est appelé à statuer.

Harmonie municipale de Croix. — Médaille d'honneur : Gustave Roger, 40 ans de présence — Diplôme d'honneur : Charles Vanlichel, 27 ans de présence ; Désiré Louche, 22 ans; Edouard Doroulers, 20 ans.

Fanfare municipale de Fiers-Breucq. — Diplôme d'honneur : Louis Lepers, 20 ans de présence ; Alfred Noncle, 20 ans ; Albert Waumopain, 20 ans ; Alexis Leroy, 20 ans ; Jean-Baptiste Olivier, 20 ans.

Musique municipale de Lannoy. — Médaille d'honneur : Achille Deladerière, 41 ans de présence ; Edmond Liénard, 41 ans ; Camille Beyls, 41 ans. — Diplôme d'honneur : Gustave Quénez, 27 ans de présence ; Louis Meurisse, 27 ans ; Félicien Deladerière, 27 ans ; Emile Degand, 27 ans; Auguste Fouquez, 26 ans; Emile Meurisse, 26 ans; Edouard Meurisse, 25 ans ; Oscar Desplanques, 25 ans ; Edouard Deladerière, 23 ans ; Alfred Desplanque, 21 ans ; Louis Lefebvre, 21 ans ; Arthur Noef, 21 ans ; Jean Delporte, 21 ans.

Harmonie municipale de Leers. — Médaille d'honneur : Henri Bataille, 33 ans de présence. — Diplôme d'honneur : Julien Willoquet, 27 ans de présence ; Alfred Delesalle, 22 ans ; Alfred Nys, 22 ans; Jean-Baptiste Vaniesche, 22 ans.

Fanfare municipale de Lys-lez-Lannoy. — Diplôme d'honneur : Henri Trentesaux, 20 ans de présence.

Société Philharmonique de Quesnoy-sur-Deûle. — Diplôme d'honneur : Jules Masschelin, 22 ans de présence ; Charles Masschelin, 22 ans ; Isaïe Lutun, 21 ans ; Arthur Pluquet, 21 ans ; Alexandre Gadenne, 20 ans ; Alphonse Clarisse, 20 ans.

Chorale « Union des Travailleurs » de Roubaix. — Médaille d'honneur : Arthur Florin, 30 ans de présence.

Concordia-Harmonie de Roubaix. — Médaille d'honneur Charles-Jean-Baptiste Scève, 30 ans de présence.

Grande Harmonie de Roubaix. — Médaille d'honneur : Paul Fournier, 30 ans de présence ; Emile Tiberghien, 30 ans ; Gustave Millye, 30 ans. — Diplôme d'honneur : Hubert Guyot, 20 ans de présence ; Victor Cousin, 20 ans.

Chorale « La Cecilia Roubaisienne » de Roubaix. — Diplôme d'honneur : Edmond Janssens de présence ; Gustave Quiévreux, 20 ans; Pierre Smitz, 20 ans; Charles Schram, 20 ans; Joseph Dhondt, 20 ans.

Fanfare Delattre de Roubaix. — Médaille d'honneur : Emile Honorez, 30 ans de présence; Jean Timmer, 30 ans.

Fanfare de Toufflers. — Diplôme d'honneur: Léon Lefebvre, 21 ans de présence; Victor Choquet, 20 ans.

Orphéon des Travailleurs de Tourcoing. — Diplôme d'honneur: Claude Gilain, 35 ans de présence; Félix Vienne, 23 ans; François Leignel, 22 ans; Paul Gesquière, 21 ans.

Fanfare Municipale de Willems. — Médaille d'honneur : Jules Delsalle, 35 ans de présence; Camille Pluquet, 35 ans.

Cette publication est faite conformément au règlement, et avec prière aux personnes qui auraient des observations à formuler, de ne pas craindre de les adresser à M. Richart, président de la Fédération, à Lens.

Les Sociétés qui auraient des propositions à transmettre doivent demander l'état réglementaire au Président, auquel il devra être retourné avant le 10 juin, dernier délai.

ROUBAIX

— La réputation du **New American Biograph** est telle en notre ville que la splendide salle Ste-Cécile est toujours bondée. Ce cinématographe merveilleux, séduit et enchante. Aujourd'hui, aux différentes représentations, un grand choix de vues nouvelles constitueront le spectacle très impressionnant. Ajoutons qu'une série de vues des plus comiques sera ajoutée au programme déjà bien varié.

SALLE SAINTE CÉCILE 23, rue St-Georges, ROUBAIX (près la Gde-Place).
Aujourd'hui, de 4 heures à minuit, grande représentation cinématographique. Programme entièrement renouvelé. Entrée 0.50 centimes donnant droit à une consommation de 0,20 centimes. 28010d

CONCERT DU PARC à l'entrée du Parc de Barbieux, Roubaix. — Aujourd'hui à 5 heures, débuts : Mme Alice Dumesnil, La Frégoli moderne du Théâtre Palace de Londres ; Mlle Louizette la Poupée moderne ; M. le Petit Bonnet, comique-polyrot. — Les lundi et jeudi, entrée libre en matinée. 28000d

PALAIS D'ÉTÉ Rue Wattinne, près de la place Thiers, Tourcoing. — Dimanche 2 juin. — Nouvelle troupe. Nombreuses attractions. Mlle **Dona**, comique de genre ; M. **Andréo**, chanteur à voix ; **Brock Pedro**, nègre musical du Petit-Casino de Paris ; Mlle **Suzanne Danjou**, danseuse acrobatique ; M. **Van Houtoen**, l'original comique excentrique ; Mme **Gaudin**, l'excentrique tyrolienne de l'Eldorado de Paris ; **The Janetta Kin's**, virtuose musical des Ambassadeurs et de l'Alcazar d'Eté de Paris. 28017d

BOUCHERIE JEANNE-D'ARC, 2, rue Jeanne-d'Arc, Roubaix. — Viandes de premier choix. — Service à domicile. — Téléphone 660. 72

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Les malfaiteurs au Blanc-Seau

Tourcoing, 1er juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Un groupe d'habitants des quartiers du Halot et du Blanc-Seau sollicite l'hospitalité de votre journal pour une réclamation bien justifiée. Persuadés de l'accueil que vous ferez à leur lettre, ils vous en remercient à l'avance et vous prient d'agréer, Monsieur, leurs sentiments distingués.

Voici de quoi il s'agit :

Depuis déjà quelques mois, nos quartiers semblent choisis par une bande organisée de malandrins chaussés classiquement d'espadrilles et coiffés de casquettes à large visière, qui en font le théâtre de leurs regrettables exploits. Il n'y a pas une rangée de maisons, tant aux boulevards Descat et Gambetta, dans les rues du Blanc Seau, du Halot, des Bonnets, du Fresnoy, de Mouvaux, qui n'ait eut récemment la visite nocturne, diurne même, de ces apaches. Ils opèrent tout à leur aise, et voici quelques échantillons de leur néfaste besogne qu'ils accomplissent sans inquiétude et avec une hardiesse extraordinaire. Avides de mauvais coups, vous les voyez parfois sur la voie ferrée de Tourcoing à Menin, occupés à démonter les appareils placés pour le fonctionnement des signaux ou à jeter des pierres sur les lanternes et les disques; poursuivis parfois par des agents de la Compagnie, que vont-ils faire ? Ils s'en vont, sans gêne, dévaster les champs, les vergers, et sans plus d'égards pour le pauvre que pour le riche, ils s'approvisionnent parfois dans les jardins ouvriers, que d'honnêtes travailleurs entretiennent après le labeur de la journée.

Ils ne s'arrêtent pas là. Comme ils ont pris du repos une partie de la journée dans les champs, dans les prés, sur les talus du canal ou celui du chemin de fer, la nuit venue, ils ne sont pas las, et bien gaillardement, ils rapinent.

Les sonnettes, les poignées de portes, les gouttières, tout objet ou linge qu'on oublie à la cour, tout cela leur convient ; ils en emplissent leurs sacs. Ils convoitent par dessus tout les clapiers, poulaillers, pigeonniers même, et pas une semaine ne se passe sans que dans nos quartiers on ne relève de ces désagréables surprises. Ils sont outillés comme les plus grands cambrioleurs et si adroits, que dans une ferme du quartier où veillent trois ou quatre chiens, ils ont trouvé moyen d'en soustraire un, et pas le moins terrible.

Et quand on pense à ce qui se passerait si, imprudemment quelqu'un se hazardait à descendre dans sa cour ou dans son jardin, la nuit, pendant une alerte, on ne peut s'empêcher de trembler. Ces apaches manœuvrent sûrement et à « main armée » (l'affaire du boulevard Descat, celle du Pont du Fresnoy sont des exemples).

Il faut donc que nous soyons autrement garantis, cette intolérable terreur doit cesser. A qui s'adresser pour cela ?

La police a peut-être besoin d'un renforcement, surtout au Blanc-Seau. Allons donc, Messieurs les gardes et agents, n'oubliez pas que la banlieue fait partie du territoire de la ville; il faudra patrouiller davantage. Laissez reposer sur le paillasson des brioneteries certains désœuvrés de la vie qui ne font aucun mal et dont le *Journal de Roubaix* nous donne chaque fois les noms après leur arrestation. Leur place, à eux, n'est pas à la prison, mais à la Bourgogne, à l'atelier de l'assistance par le travail.

Si la police comprenait bien la situation, elle s'efforcerait de remédier à ce qui se passe au détriment de la brave population du Blanc-Seau et du Halot.

Des contribuables ennuyés.

Vous ne trouverez dans aucun magasin de la région aussi grand choix et aussi bon marché qu'au « COIN DORÉ », 26, rue Nationale, à Lille. Différence de moitié sur les articles de première communion. 80037

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

N° 118

L'OFFICIER BLEU

PAR GEORGES PRADEL

DEUXIEME PARTIE

DÉSESPÉRANTS SOUVENIRS

— Monsieur, dit la jeune femme en retenant les nouvelles larmes qui lui montaient aux yeux, — la démarche que j'accomplis en ce moment auprès de vous est à la fois humiliante et cruelle. Je ne sais pas si mon camarade Onésime Lampin et moi nous allons avoir assez d'argent sur nous pour payer votre note. M. Bastini, vous avez dû le voir, nous a quittés, nous abandonnant, au mépris d'un engagement moral qui nous liait tous les trois ensemble.

— Mais il y a la location, madame, — répliqua l'hôtelier.

— Cet argent ne nous appartient pas, — répliqua avec dignité Victorienne, — et je vous supplie de le rendre ce soir aux personnes qui se présenteront au contrôle.

— Mais, mademoiselle...

Victorienne l'arrêta :

— Oui, je sais ce que vous allez me dire. Qui vous répondra de notre solvabilité? Nous ne connaissons personne à Mantes qui puisse nous venir en aide, nous rendre service.

L'hôtelier était très embarrassé de son côté.

Et comme il hésitait, Victorienne se mit à pleurer, silencieusement cette fois; puis, après un long silence :

— A combien se monte notre note?

L'addition était toute prête, Elle se montait à une somme énorme pour les deux pauvres artistes, elle dépassait la soixantaine, Tito ayant absolument voulu, la veille au soir, arroser son futur succès du lendemain d'une double bouteille de Moët.

— Prenez ceci, — fit Victorienne, enlevant du lobe de ses oreilles deux modestes diamants, deux petites roses, souvenir d'heureux jours passés, je vous en prie.

A cet instant, l'omnibus revenait du chemin de fer, conduisant au Grand-Cerf plusieurs voyageurs arrivant de Paris.

C'était d'abord un jeune femme, d'une sculpturale beauté, portant une toilette sombre, toute simple, une toilette qui faisait ressortir plus encore sa distinction suprême.

Elle était accompagnée d'une vieille femme, une Bretonne, une brave figure plate, ridée,